

du chef Courchene. Le fait est que le gouvernement a fait une déclaration arbitraire. Il a passé outre aux recommandations des chefs indiens et des collectivités indiennes du pays, qui avaient fait suite aux dernières consultations.

De fait, le gouvernement a désavoué la politique dont il nous parlait depuis quelques années à la Chambre. Il a déclaré que ces consultations aboutiraient à une nouvelle loi sur les Indiens, qui concernerait vraiment les Indiens, en fait comme en théorie. Comme on l'a signalé, la loi actuelle sur les Indiens était une transposition de l'attitude des Blancs vis-à-vis des Indiens. On nous assurait depuis deux ou trois ans que la nouvelle loi ne serait établie qu'après de longues, constantes et minutieuses consultations avec la population indienne. Ces consultations ont eu lieu.

Un ministre d'État, désigné spécialement pour les entreprendre, avait établi d'excellents rapports avec les Indiens. Ses fonctions lui furent subitement retirées par le premier ministre (M. Trudeau), à la suite d'un désaccord entre le ministre des Affaires indiennes et le ministre d'État. C'est par suite de ce désaccord, je suppose, que le gouvernement a abouti, dans la confusion, à une déclaration aussi mal conçue que celle-là.

Permettez-moi de poursuivre la citation du chef Courchene, car je la considère fondamentale dans le problème qui nous occupe:

Je convoque les chefs indiens du Manitoba...

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je dois interrompre le député, car son temps de parole est écoulé. S'il tient à poursuivre, il lui faudra l'assentiment unanime de la Chambre.

**Des voix:** D'accord.

**L'hon. M. Dinsdale:** Permettez-moi de terminer la citation du chef Courchene, que j'estime fondamentale en l'occurrence:

Je convoque les chefs indiens du Manitoba à un examen approfondi de la déclaration. Nous avons l'intention de rédiger un mémoire incorporant une solution de rechange réaliste au désastre social.

Nous ne nous résignerons pas à accepter le génocide culturel—nous allons faire appel à tous les secteurs—nous allons lutter.

C'est là l'opinion des chefs indiens eux-mêmes, monsieur l'Orateur.

**M. David Orlikow (Winnipeg-Nord):** Monsieur l'Orateur, le député de Burnaby-Seymour (M. Perrault), dans l'un de ses discours typiquement sectaires, a cité abondamment les déclarations faites ici par mon collègue de

[L'hon. M. Dinsdale.]

Skeena (M. Howard) et par moi-même. Chacune d'elles, prétendait-il, reflétait une position tout à fait contraire à celle que nous adoptons aujourd'hui. Aucune de nos paroles qu'il a citées ne s'écarte de nos critiques concernant la déclaration du ministre.

Nous affirmons que les Indiens doivent être des citoyens à part entière, égaux à tous les autres citoyens canadiens. Nous avons dit que les Indiens ont le droit d'être traités comme des égaux et qu'on a tort de prévoir pour eux des services séparés d'enseignement, d'hygiène et de bien-être social. Je l'ai déjà dit et je le répète maintenant: tout comme la Cour suprême des États-Unis a jugé que les services d'enseignement distincts mais égaux pour les citoyens noirs ne sont pas égaux car ils sont séparés, les services d'enseignement séparés pour les Indiens doivent être considérés comme n'étant pas égaux à ceux des autres citoyens canadiens. Personnellement, j'attends impatiemment le jour où les services d'enseignement des Indiens seront administrés par les provinces comme c'est le cas pour ceux des autres citoyens.

Nous avons déclaré que les Indiens auront le droit de réclamer la fin du paternalisme qui a si souvent caractérisé la Direction des affaires indiennes. J'espère voir le jour où disparaîtra la Direction des affaires indiennes, telle que nous la connaissons et telle que les Indiens l'ont connue—plus tristement. Je ne m'excuse pas de faire cette déclaration. Cependant, aucun de ces changements ne se produira à moins que les Indiens eux-mêmes ne les veuillent et qu'ils soient disposés à offrir leur collaboration et leur soutien dans ce sens. Même si nous savons que les Indiens ont tort de s'opposer à telle ou telle proposition que nous trouvons juste, nous ne pouvons pas la leur imposer. Il est certain que si nous songeons vraiment à consulter les Indiens et à collaborer avec eux, à les laisser prendre les décisions essentielles sur la manière d'améliorer leurs conditions de vie, nous devons alors nous opposer à la méthode utilisée de bonne foi par le ministre lorsqu'il a présenté son Livre blanc.

Je déclare publiquement que les Indiens du Canada s'opposent presque tous au Livre blanc du ministre. Je voudrais citer certains télégrammes que le leader de mon parti et moi-même avons reçus. Le ministre doit sûrement les avoir reçus aussi.

Le premier m'est adressé par le président de la Fraternité des Indiens du Manitoba,